

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des affaires économiques et monétaires

18.4.2007

PE 388.349v01-00

AMENDEMENTS 1-64

Projet d'avis

(PE 386.643v01-00)

Sophia in 't Veld

Perspectives du marché intérieur du gaz et de l'électricité
(2007/0000(INI))

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 1

Considérant A bis (nouveau)

A bis. considérant qu'un cadre législatif approprié, dans le respect du principe de subsidiarité, doit être instauré en temps opportun afin d'obtenir ces avantages ambitieux et de long terme,

Or. en

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 2

Considérant B

B. considérant que la communication de la Commission sur les perspectives du marché intérieur du gaz et de l'électricité (COM(2006)0841) et le rapport final sur l'enquête sectorielle en matière de concurrence aboutissent à la conclusion que les règles actuelles et les mesures de libéralisation ont débouché sur *des* améliorations dans le domaine de l'efficacité de l'approvisionnement en énergie et valu des économies aux consommateurs, *notamment lors de la phase initiale*, mais que *le cadre législatif actuel n'a pas encore été pleinement ni dûment transposé en droit national par les États membres et que de nouvelles mesures sont nécessaires pour libéraliser le marché,*

Or. en

AM\662450FR.doc

PE 388.349v01-00

Amendement déposé par Heide Rühle et Alain Lipietz

Amendement 3
Considérant B

B. considérant que la communication de la Commission sur les perspectives du marché intérieur du gaz et de l'électricité (COM(2006)0841) et le rapport final sur l'enquête sectorielle en matière de concurrence aboutissent à la conclusion que les règles actuelles et les mesures de libéralisation ont débouché sur certaines améliorations dans le domaine de l'efficacité de l'approvisionnement en énergie et valu des économies aux consommateurs, mais que l'ouverture du marché n'est pas encore pleinement réalisée et que des entraves **monopolistiques** au libre jeu de la concurrence subsistent toujours, **entraînant en conséquence un renchérissement injustifié des prix de l'électricité et rendant** dès lors **nécessaire** tout un ensemble cohérent de mesures (*suppression*),

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 4
Considérant B bis (nouveau)

B bis. considérant que la concurrence a accompagné le renchérissement des prix de l'énergie; que, face à une demande toujours croissante, les fournisseurs d'électricité ont cessé d'investir dans les moyens de production, ce qui a conduit à une hausse des prix; que l'actionnariat ne garantit pas le réinvestissement des bénéfices, essentiel pour le maintien de prix accessibles aux utilisateurs, la recherche en faveur de l'environnement et l'amélioration de la fiabilité du réseau,

Or. fr

Amendement déposé par Cristobal Montoro Romero

Amendement 5
Considérant B bis (nouveau)

B bis. considérant qu'un petit nombre de pays ont ouvert leur marché du gaz dans l'Union européenne; qu'une réduction des prix et un service de qualité en matière de fourniture sur le marché du gaz sont essentiels pour l'ensemble du système, tant pour les consommateurs que pour les entreprises,

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 6
Considérant C

supprimé

Or. fr

Amendement déposé par Werner Langen

Amendement 7
Considérant C

C. considérant que, dans sa résolution du 14 décembre 2006 sur une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable – Livre vert¹, il a souligné que les réseaux de transport dans le secteur énergétique devraient *ne* subir une séparation de propriété ("ownership unbundling") *complète que si l'approche de gestionnaires indépendants sur les marchés n'aboutit pas à une meilleure intégration du marché énergétique européen*,

Or. en

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 8
Considérant C

C. considérant que, dans sa résolution du 14 décembre 2006 sur une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable – Livre vert², il a souligné *qu'*une séparation de propriété ("ownership unbundling") *complète des* réseaux de transport dans le secteur énergétique *ne devrait être envisagée* que *si* la Commission *conclut* que la législation en vigueur est inefficace,

Or. en

Amendement déposé par Jean-Paul Gauzès

Amendement 9
Considérant C

C. considérant *qu'il a adopté, le 14 décembre 2006, une résolution* sur une stratégie

¹ Textes adoptés de cette date, P6_TA(2006)0603.

² Textes adoptés de cette date, P6_TA(2006)0603.

européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable – Livre vert¹ (*suppression*),

Or. en

Amendement déposé par Sophia in 't Veld

Amendement 10

Considérant C bis (nouveau)

C bis. considérant que, comme suite à l'enquête sectorielle et compte tenu des preuves économiques disponibles, la Commission estime que la séparation de propriété constitue le moyen le plus efficace de proposer le choix aux utilisateurs d'énergie d'encourager les investissements,

Or. en

Amendement déposé par Werner Langen

Amendement 11

Considérant D

D. considérant que le fossé qui existe actuellement en matière de réglementation transfrontière ne saurait être comblé par l'application des seules règles de concurrence; qu'une coordination renforcée entre les régulateurs énergétiques nationaux ***reposant sur la consolidation des compétences du Groupe des régulateurs européens dans le domaine de l'électricité et du gaz (ERGEG)***, associée à un renforcement du rôle de contrôle de la Communauté pour garantir les intérêts du marché intérieur, devrait être assurée,

Or. en

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 12

Considérant D

D. considérant que le fossé qui existe actuellement en matière de réglementation transfrontière ne saurait être comblé par l'application des seules règles de concurrence; qu'une coordination renforcée entre les régulateurs énergétiques nationaux, associée à un renforcement du rôle de contrôle de la Communauté pour ***veiller aux*** intérêts du marché intérieur, devrait être assurée,

Or. en

¹ Textes adoptés de cette date, P6_TA(2006)0603.

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 13

Considérant D bis (nouveau)

D bis. considérant que l'Union européenne ne parvient pas encore au degré nécessaire de coordination entre les réseaux nationaux d'énergie, en ce qui concerne les normes techniques, les règles d'équilibrage, la qualité du gaz, les régimes de contact et les mécanismes de gestion nécessaires pour permettre le fonctionnement efficace du commerce transfrontalier,

Or. fr

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 14

Considérant E bis (nouveau)

E bis. considérant que les tarifs réglementés doivent être fixés sur la base du coût de production intégrant les investissements nécessaires pour le renouvellement des moyens de production, de transport et de distribution sur l'ensemble du territoire concerné; que la proposition d'une plateforme institutionnelle autonome vis-à-vis des autorités nationales ne garantit pas la mission de service universel,

Or. fr

Amendement déposé par Werner Langen

Amendement 15

Paragraphe 1

1. répète que la stratégie de Lisbonne ne peut être couronnée de succès que si des efforts supplémentaires sont consentis pour instaurer une politique énergétique commune fondée sur une perspective plus large de l'intérêt commun européen dans le domaine de l'énergie, ***en respectant les caractéristiques nationales et en autorisant les États membres à défendre leur dosage énergétique afin de diversifier les sources d'énergie et les producteurs énergétiques dans toute la mesure du possible;***

Or. en

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 16

Paragraphe 1

1. répète que la stratégie de Lisbonne ne peut être couronnée de succès que si des efforts supplémentaires sont consentis pour instaurer une politique énergétique commune fondée sur une perspective plus large de l'intérêt commun européen dans le domaine de l'énergie, ***en respectant les caractéristiques nationales et en autorisant les États membres à défendre leur dosage énergétique afin de diversifier les sources d'énergie et les producteurs énergétiques dans toute la mesure du possible;***

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 17

Paragraphe 1

1. répète que la stratégie de Lisbonne ne peut être couronnée de succès que si des efforts supplémentaires sont consentis pour instaurer une politique énergétique commune fondée sur une perspective plus large de l'intérêt commun européen dans le domaine de l'énergie; ***précise qu'un pôle public européen de l'énergie contribuerait à financer la recherche et la mise en place des énergies renouvelables, la péréquation tarifaire et l'égal accès de tous les citoyens à l'énergie;***

Or. xm

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 18

Paragraphe 2

2. ***est persuadé*** que de nombreuses insuffisances graves, qui ont été relevées par l'enquête sectorielle, appellent ***d'urgence une transposition pleine et entière du droit communautaire en droit national; demande, à cet égard, que des mesures rigoureuses soient prises en cas d'infraction au droit communautaire;***

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 19

Paragraphe 2 bis (nouveau)

2 bis. souligne que l'ouverture totale est préjudiciable au respect des normes environnementales et que la réglementation du marché semble être plus que nécessaire pour répondre aux objectifs de Lisbonne en termes de protection de l'environnement;

Or. fr

Amendement déposé par Heide Rühle et Alain Lipietz

Amendement 20

Paragraphe 3

3. convient avec la Commission (*suppression*) que le processus de libéralisation **améliorera l'efficacité du marché de l'énergie, facilitera la mise en service de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement et constitue la meilleure méthode pour garantir la diversité des sources d'énergie dans l'ensemble de l'Union européenne;** invite les États membres à assurer une transposition complète et efficace des directives en vigueur dans le domaine de la libéralisation; souscrit, par ailleurs, à la proposition de la Commission tendant à traiter les dysfonctionnements du marché par le recours à des formules relevant tant de la concurrence que de la réglementation;

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 21

Paragraphe 3 bis (nouveau)

3 bis. remarque qu'il existe de fortes disparités entre les pays européens et qu'il serait préférable, avant d'imposer de nouvelles mesures, d'harmoniser les pratiques entre les États, car les gestionnaires de réseaux de distribution semblent mal préparés à l'ouverture à la concurrence pour les ménages d'ici à juillet 2007; demande la possibilité pour les États de déroger à l'ouverture à la concurrence au 1^{er} juillet 2007;

Or. fr

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 22

Paragraphe 3 bis (nouveau)

3 bis. estime que l'augmentation des prix énergétiques dans l'ensemble de l'Union européenne ces dernières années a révélé l'échec du processus et de la politique de libéralisation, lesquels ont, en fait, renforcé la concentration du marché intérieur du gaz et de l'électricité en favorisant l'apparition et le développement de "champions" européens;

Or. en

Amendement déposé par Jean-Paul Gauzès

Amendement 23

Paragraphe 4

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 24

Paragraphe 4

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Werner Langen

Amendement 25

Paragraphe 4

4. partage les résultats de l'enquête sectorielle selon lesquels la séparation juridique et fonctionnelle actuellement imposée par la législation n'est pas suffisante pour garantir le développement d'un véritable marché énergétique européen concurrentiel; répète qu'un accès non discriminatoire aux réseaux devrait être garanti et souscrit entièrement à la proposition de la Commission demandant que des mesures supplémentaires soient prises pour garantir une séparation plus nette de la production et de la distribution énergétiques, ***en recourant, de préférence, à un modèle axé sur les régions afin d'assurer la mise en place rapide de marchés régionaux;***

Or. en

Amendement déposé par Jean-Paul Gauzès

Amendement 26

Paragraphe 4

4. partage les résultats de l'enquête sectorielle selon lesquels la séparation juridique et fonctionnelle actuellement *mise en œuvre par les États membres* n'est pas suffisante pour garantir le développement d'un véritable marché énergétique européen concurrentiel; répète qu'un accès non discriminatoire aux réseaux devrait être garanti et souscrit entièrement à la proposition de la Commission demandant que des mesures supplémentaires soient prises pour garantir une séparation plus nette de la production et de la distribution énergétiques;

Or. en

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 27

Paragraphe 4 bis (nouveau)

- 4 bis. invite la Commission à présenter une analyse faisant état des coûts attendus d'une séparation de propriété pour les États membres, des effets escomptés sur les investissements dans les réseaux et sur les avantages susceptibles d'en découler pour le marché intérieur et pour les consommateurs, respectivement; signale que cette analyse devrait également tenir compte de la question de savoir quels seraient les problèmes ou les coûts que provoquerait l'absence d'une séparation de propriété de la part de l'État et si les conséquences négatives seraient ou non les mêmes selon que l'État ou des intérêts privés seraient propriétaires; propose, par ailleurs, que soient examinés les avantages qui découleraient d'une séparation de propriété par rapport à l'approche de gestionnaires indépendants des marchés régionaux en termes de réalisation des objectifs;*

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 28

Paragraphe 4 bis (nouveau)

- 4 bis. souligne que l'affaiblissement des fournisseurs européens face à l'entrée des grands groupes, comme Gazprom en Russie, sera la conséquence de l'ouverture du marché et que le découplage ne ferait que renforcer la position de producteurs extérieurs déjà*

très puissants et conduirait ces derniers à intervenir directement auprès des clients européens;

Or. fr

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 29

Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. ne partage pas l'illusion selon laquelle la "libre concurrence" sur les marchés énergétiques peut être mise en œuvre par une libéralisation plus radicale; estime que, si l'on veut parvenir à un accès non discriminatoire aux réseaux, il convient de mettre en place un régime public de propriété et un contrôle démocratique des réseaux de transport d'énergie;

Or. en

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 30

Paragraphe 5

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 31

Paragraphe 5

supprimé

Or. fr

Amendement déposé par Cristobal Montoro Romero

Amendement 32

Paragraphe 5

5. insiste sur le fait que seules des dispositions strictes sur la séparation de la propriété fourniraient aux gestionnaires de réseaux les incitations requises pour exploiter et développer les réseaux dans l'intérêt de tous les utilisateurs; souligne, cependant, que la

séparation devrait être considérée comme la condition préalable, mais non suffisante, à la réalisation d'une concurrence équitable; *estime que la propriété publique sur les marchés de l'électricité et du gaz constitue un des éléments principaux de distorsion au sein du marché européen et que l'aiguillon de la concurrence sur ces marchés est émoussé s'ils comportent des entreprises publiques qui, dans la plupart des cas, présentent, en raison de leur statut, un moindre degré de transparence et d'information vis-à-vis des investisseurs potentiels, et dépendent de décisions politiques prises par les gouvernements de ces pays*; rappelle avec force que des mesures appropriées doivent être prises pour éviter une situation qui verrait des monopoles privés se substituer aux monopoles publics;

Or. en

Amendement déposé par Werner Langen

Amendement 33

Paragraphe 5

5. *(suppression)* souligne *(suppression)* que la séparation devrait être considérée comme la condition préalable, mais non suffisante, à la réalisation d'une concurrence équitable; *met l'accent sur l'importance d'une coopération vigoureuse des GRT dans le cadre d'un organe régional indépendant afin de faciliter les échanges transfrontières et d'aboutir à une intégration étroite du marché*; rappelle avec force que des mesures appropriées doivent être prises pour éviter *que les entreprises énergétiques privées ne soient victimes de discrimination vis-à-vis des entreprises publiques, à savoir par une prise de position de la Commission visant à confirmer la séparation de propriété des entreprises publiques dans les cas où des ministères distincts sont responsables de la production énergétique et de la distribution énergétique*;

Or. en

Amendement déposé par Jean-Paul Gauzès

Amendement 34

Paragraphe 5

5. insiste sur *la nécessité de fournir* aux gestionnaires de réseaux les incitations requises pour exploiter et développer les réseaux dans l'intérêt de tous les utilisateurs, *étant donné qu'un cadre réglementaire stable est indispensable pour garantir que les décisions d'investissement et les mesures futures ayant un impact sur le marché intérieur sont conçues et mises en œuvre de sorte à constituer un cadre valable dans la perspective des investissements qui sont nécessaires au plus haut point*; souligne, cependant, que la séparation devrait être considérée comme la condition préalable, mais non suffisante, à la réalisation d'une concurrence équitable; rappelle avec force que des mesures appropriées doivent être prises pour éviter une situation qui verrait des monopoles privés se substituer aux monopoles publics;

Or. en

Amendement déposé par Jean-Paul Gauzès

Amendement 35

Paragraphe 5

5. insiste sur le fait que **la mise en œuvre de** dispositions **efficaces pour** la séparation de la propriété **et une réglementation appropriée** fourniraient aux gestionnaires de réseaux les incitations requises pour exploiter et développer les réseaux dans l'intérêt de tous les utilisateurs; souligne, cependant, que la séparation devrait être considérée comme la condition préalable, mais non suffisante, à la réalisation d'une concurrence équitable; rappelle avec force que des mesures appropriées doivent être prises pour éviter une situation qui verrait des monopoles privés se substituer aux monopoles publics;

Or. en

Amendement déposé par Alexander Radwan

Amendement 36

Paragraphe 5

5. insiste sur le fait que seules des dispositions strictes sur la séparation de la propriété **ou la mise en place de gestionnaires indépendants des réseaux transfrontières sur les marchés régionaux** fourniraient aux gestionnaires de réseaux les incitations requises pour exploiter et développer les réseaux **afin d'établir un marché intérieur et de servir, ce faisant,** l'intérêt de tous les utilisateurs; souligne, cependant, que la séparation devrait être considérée comme la condition préalable, mais non suffisante, à la réalisation d'une concurrence équitable; rappelle avec force que des mesures appropriées doivent être prises pour éviter une situation qui verrait des monopoles privés se substituer aux monopoles publics;

Or. en

Amendement déposé par Gabriele Albertini

Amendement 37

Paragraphe 5

5. insiste sur le fait que seules des dispositions strictes, **efficaces et régulées** sur la séparation de la propriété fourniraient aux gestionnaires de réseaux les incitations requises pour exploiter et développer les réseaux dans l'intérêt de tous les utilisateurs; souligne, cependant, que la séparation devrait être considérée comme la condition préalable, mais non suffisante, à la réalisation d'une concurrence équitable; rappelle avec force que des

mesures appropriées doivent être prises pour éviter une situation qui verrait des monopoles privés se substituer aux monopoles publics *ou des monopoles publics dont la propriété n'a pas été valablement séparée remplacer potentiellement les entreprises privées de transport sur les marchés libéralisés;*

Or. en

Amendement déposé par Sophia in 't Veld

Amendement 38

Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. souligne que la séparation juridique des gestionnaires de réseaux de transport (GRT) a déjà abouti à une amélioration en matière d'accès de tierces parties aux réseaux; est cependant préoccupé par le fait que les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) semblent être mal préparés à l'ouverture à la concurrence en faveur des ménages à partir de juillet 2007; prie instamment la Commission de réexaminer le bien-fondé du seuil de 100 000 consommateurs permettant de déroger à l'application des exigences de séparation de base au titre des directives en vigueur pour le gaz et l'électricité;

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 39

Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. demande une décentralisation de la production énergétique; estime, par conséquent, que les entreprises municipales de service public devraient être exemptées des mesures de séparation de la production et de la distribution énergétiques (séparation de propriété);

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 40

Paragraphe 6

supprimé

Or. fr

Amendement déposé par Cristobal Montoro Romero

Amendement 41

Paragraphe 6

6. accueille favorablement la proposition de la Commission visant à renforcer l'indépendance des régulateurs énergétiques nationaux, à accroître leurs compétences, et à renforcer leur coordination et la coopération entre les gestionnaires des réseaux de transport (GRT); ***estime que cette indépendance ne doit pas porter atteinte aux mesures politiques que les gouvernements européens doivent prendre afin de favoriser la concurrence, de garantir la sécurité des approvisionnements et de protéger l'environnement dans le cadre des marchés intérieurs du gaz et de l'électricité;***

Or. en

Amendement déposé par Ieke van den Burg et Bernhard Rapkay

Amendement 42

Paragraphe 7

7. souligne qu'il convient d'harmoniser les *niveaux de compétence et d'indépendance* des régulateurs dans le domaine de l'énergie ***afin de permettre une coordination poussée au niveau européen et de dissuader les abus en matière de compétences réglementaires à des fins de protectionnisme national;***

Or. en

Amendement déposé par Heide Rühle et Alain Lipietz

Amendement 43

Paragraphe 7 bis (nouveau)

- 7 bis. partage l'avis de la Commission selon lequel les compétences des régulateurs nationaux doivent être renforcées et la coordination européenne doit être améliorée, eu égard notamment aux questions transfrontières; demande la création d'un régulateur de l'Union européenne dont le mandat exclusif consisterait à combler le fossé transfrontière existant aujourd'hui en matière de réglementation;***

Or. en

Amendement déposé par Jean-Paul Gauzès

Amendement 44
Paragraphe 8

8. convient que, ***indépendamment des prérogatives des régulateurs nationaux, un organe de régulation est nécessaire au niveau européen pour faire progresser rapidement et efficacement la gestion des dossiers nécessaires pour faire en sorte que les échanges transfrontières fonctionnent valablement; invite la Commission à proposer le cadre institutionnel le plus adapté;***

Or. en

Amendement déposé par Sophia in 't Veld

Amendement 45
Paragraphe 8

8. convient que l'approche "ERGEG +" est la plus adaptée à des progrès rapides et effectifs en matière d'harmonisation des questions techniques nécessaire au bon fonctionnement des échanges transfrontières; ***estime que la participation de la Commission est opportune dans la mesure où elle est nécessaire pour garantir la prise en compte correcte de l'intérêt communautaire;***

Or. en

Amendement déposé par Werner Langen

Amendement 46
Paragraphe 8

8. convient que l'approche "ERGEG +" est la plus adaptée à des progrès rapides et effectifs en matière d'harmonisation des questions techniques nécessaire au bon fonctionnement des échanges transfrontières ***et à l'accélération de la création de marchés régionaux;***

Or. en

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 47
Paragraphe 8

8. convient que l'approche "ERGEG +" est la plus adaptée à des progrès rapides et effectifs en matière d'harmonisation des questions techniques nécessaire au bon fonctionnement des échanges transfrontières ***et à l'accélération de la création de marchés régionaux;***

Or. en

Amendement déposé par Werner Langen

Amendement 48

Paragraphe 9

9. accueille favorablement la proposition visant à accorder aux associations existantes de GRT un rôle institutionnel assorti d'obligations et d'objectifs formels (Option "ETSO +\GTE +"); **encourage** la mise en place de gestionnaires de réseaux transfrontières à participation indépendante afin de garantir que la concurrence en sorte renforcée et non pas amoindrie; considère que des efforts devraient être consentis pour déboucher sur une évolution graduelle en faveur de gestionnaires de réseaux régionaux;

Or. en

Amendement déposé par Jean-Paul Gauzès

Amendement 49

Paragraphe 9

9. accueille favorablement la proposition visant à accorder aux associations existantes de GRT un rôle institutionnel assorti d'obligations et d'objectifs formels (Option "ETSO +\GTE +"); **souligne la nécessité d'un accès sûr et de qualité élevée aux réseaux et demande, par conséquent, une réglementation européenne commune de la gestion des réseaux;**

Or. en

Amendement déposé par Jean-Paul Gauzès

Amendement 50

Paragraphe 9

9. accueille favorablement la proposition visant à accorder aux associations existantes de GRT un rôle institutionnel assorti d'obligations et d'objectifs formels (Option "ETSO +\GTE +"); estime **également** qu'il **conviendrait** de réfléchir davantage à **(suppression)** une évolution graduelle en faveur **d'un réseau de transport plus intégré au niveau régional;**

Or. en

Amendement déposé par Christian Ehler

Amendement 51

Paragraphe 9

9. accueille favorablement la proposition visant à accorder aux associations existantes de GRT un rôle institutionnel assorti d'obligations et d'objectifs formels (Option "ETSO +\GTE +"); **encourage** la mise en place de gestionnaires de réseaux transfrontières à participation indépendante afin de garantir que la concurrence en sorte renforcée et non pas amoindrie; considère que des efforts devraient être consentis pour déboucher sur une évolution graduelle en faveur de gestionnaires de réseaux régionaux;

Or. en

Amendement déposé par Cristobal Montoro Romero

Amendement 52

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. fait part de sa vive inquiétude face à certaines initiatives protectionnistes engagées par des gouvernements européens, justifiant leur position en arguant de la défense de secteurs stratégiques et du prétendu intérêt général national; souligne que le protectionnisme au sein du marché unique s'oppose à la construction européenne et que, dans le secteur énergétique, il nuit à la sécurité de l'approvisionnement, réduit l'efficacité, renchérit par conséquent les prix dont doivent s'acquitter les consommateurs et porte atteinte au développement durable;

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 53

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. s'interroge sur la légitimité des plateformes institutionnelles indépendantes;

Or. fr

Amendement déposé par Heide Rühle et Alain Lipietz

Amendement 54

Paragraphe 10

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Cristobal Montoro Romero

Amendement 55

Paragraphe 10

10. incite la Commission à prendre des mesures contre les États membres qui protègent indûment des champions énergétiques nationaux *ou européens*, y compris par le recours à une "participation privilégiée"; ***met en exergue le fait que la promotion de ces champions peut nuire à la concurrence des entreprises, au niveau de concurrence au sein du marché énergétique et aux intérêts des consommateurs; insiste sur la nécessité d'entreprises qui fournissent des prestations de qualité aux citoyens et soient en mesure de rivaliser non seulement au niveau national ou européen, mais également au sein du marché mondial;***

Or. en

Amendement déposé par Zsolt László Becsey

Amendement 56

Paragraphe 10

10. incite la Commission à prendre des mesures contre les États membres qui protègent indûment des champions énergétiques nationaux, y compris par le recours à une "participation privilégiée"; ***estime que les mêmes règles politiques doivent être suivies à l'égard tant des anciens que des nouveaux États membres, en tenant compte du rôle particulier du secteur énergétique au sein du processus de rattrapage des économies des nouveaux États membres;***

Or. en

Amendement déposé par Werner Langen

Amendement 57

Paragraphe 10

10. incite la Commission à prendre des mesures contre les États membres qui protègent indûment des champions énergétiques nationaux, y compris par le recours à une "participation privilégiée", ***ainsi que contre ceux appliquant des tarifs réglementés qui entravent la concurrence et l'intégration du marché;***

Or. en

Amendement déposé par Jean-Paul Gauzès

Amendement 58

Paragraphe 10

10. incite la Commission à prendre des mesures contre les États membres qui protègent indûment des champions énergétiques nationaux, y compris par le recours *injustifié* à une "participation privilégiée";

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 59

Paragraphe 10 bis (nouveau)

- 10 bis. souligne que la protection du marché européen de l'énergie sur la scène internationale est la garantie d'une économie européenne viable au sein du marché mondial de l'énergie et que l'ouverture aveugle de ce secteur affaiblirait les opérateurs européens et le secteur économique de l'énergie européenne;***

Or. fr

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 60

Paragraphe 10 bis (nouveau)

- 10 bis. souligne que la protection des entreprises énergétiques nationales contre des OPA hostiles empêche dans les faits la poursuite de la concentration du marché européens de l'énergie et du gaz;***

Or. en

Amendement déposé par Sophia in 't Veld

Amendement 61

Paragraphe 11 bis (nouveau)

- 11 bis. estime que les subventions en faveur des sources d'énergie non renouvelables devraient être éliminées afin de garantir des conditions égales, que les coûts environnementaux externes devraient être internalisés dans le prix de l'énergie et que des instruments fondés sur le marché devraient être employés pour réaliser les objectifs de politique environnementale et énergétique;***

Or. en

Amendement déposé par Sahra Wagenknecht

Amendement 62

Paragraphe 12

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Heide Rühle et Alain Lipietz

Amendement 63

Paragraphe 12

12. relève que les obligations de service public (OSP) et de service universel (OSU) ciblées et de niveau élevé devraient se conformer à la réglementation relative aux aides d'État, ***selon l'interprétation qu'en a faite la Cour de justice des Communautés européennes***, et que le droit de la concurrence s'applique en matière de discrimination tarifaire et de limitations de revente; souligne qu'il importe au plus haut point d'évaluer l'incidence des tarifs d'approvisionnement réglementés qui subsistent sur le libre jeu de la concurrence et de lutter contre les distorsions.

Or. en

Amendement déposé par Benoît Hamon

Amendement 64

Paragraphe 12 bis (nouveau)

12 bis. observe que la régulation des prix par des régulateurs issus des autorités nationales permet le maintien d'une équité sociale et économique sur l'ensemble du territoire, mais également le contrôle des ressources et des énergies, et le réinvestissement dans la recherche et les énergies renouvelables;

Or. fr